

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 novembre 2022**

Objet : Motion de soutien à la candidature de "TERRE ET CITE" au programme LEADER 2023-2027 (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale - programme financé par le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Rapporteur : Monsieur le Maire

DATE DE LA CONVOCATION 08-11-2022	L'an deux mille vingt-deux, Le quatorze novembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
DATE D'AFFICHAGE 08-11-2022	Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Madame Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Elisabeth VERLY, M. Stéphane TOUVET, Madame Isabelle BOURGEONNIER, Mme Annie SAINCILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Véronique HUYNH, Mme Juliette ESPINOS, M. Rémy JOURDAN, Mme Françoise GAULIER, Mme Lorraine WEISS, M. Bruno GUILLON, Mme Odile GENOVA, M. GASQ Christian, Mme Catherine LE DANTEC
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 24 VOTANTS : 27	Excusés représentés : Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à M. John COLLEEMALLAY M. Hervé WIOLAND donne pouvoir à M. Dejan STANKOVIC M. Thierry HULLOT donne pouvoir à Mme Juliette ESPINOS
DATE DE LA PUBLICATION 22-11-2022	Absents : Mme Frédérique SARRAU M. Frank MARQUET

Accusé de réception en préfecture
078 217801174-20221124-2022-11-14-04-DE
Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des
Date de télétransmission : 24/11/2022
Date de réception en préfecture : 24/11/2022

2022-11-14/04 Motion de soutien à la candidature de "TERRE ET CITE" au programme LEADER 2023-2027 (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale - programme financé par le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)

Vu l'Appel à Candidatures pour la mise en œuvre de stratégies de développement sous la forme d'un Développement Local porté par les Acteurs Locaux (DLAL) élaboré par la Région Ile-de-France pour la période 2023-2027 et rendu public le 14 juin 2022,

Considérant la Loi du Grand Paris du 13 juin 2010, qui prévoit la création d'une Zone de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ZPNAF) sur le Plateau de Saclay et ses vallées attenantes et la mise en place d'un Programme d'Action en faveur de ces espaces naturels, agricoles et forestiers,

Considérant le décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013 qui délimite la ZPNAF et préserve de manière durable 2469 ha de terres agricoles sur ce territoire,

Considérant que la commune est adhérente à l'association Terre et Cité qui a l'objet suivant : "Par le dialogue et l'accompagnement de projets, Terre et Cité œuvre à l'émergence d'un nouveau mode de relations, durable et partagé, entre agriculture, ville et nature. Afin de préserver l'agriculture et les patrimoines, l'association rassemble les agriculteurs, collectivités, associations, entreprises, instituts de recherche et d'enseignement et particuliers du Plateau de Saclay et de ses vallées."

Considérant la réussite de la dernière programmation LEADER qui avec une enveloppe de 1, 239 millions d'euros a permis de lever 1,3 millions d'euros de cofinancement et de soutenir plus d'une quarantaine de projets.

Considérant l'intérêt d'espaces de travail tels que les comités de programmation pour faire vivre les liens entre monde urbain et rural afin de développer et pérenniser l'agriculture du plateau de Saclay et de ses vallées.

Considérant les effets bénéfiques de la dernière programmation sur le territoire ayant permis le développement de filières de proximité, la visibilité et la prise en compte des fonctionnalités agricoles, les projets de transition agro-écologique, la mise en place de projets de recherche dans des domaines divers tels que l'eau, la biodiversité, l'agronomie, le climat ou encore la mise en valeur des richesses territoriales.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Apporte son soutien à la candidature de Terre et Cité au programme LEADER pour la programmation 2023-2027, sous l'autorité de gestion de la Région Ile-de-France,

Approuve la poursuite d'un Groupe d'Action Locale (GAL) à l'échelle du Plateau de Saclay et de ses vallées, délimité par le périmètre de l'Association Terre et Cité et engage l'ensemble de ses habitants à y prendre part,

Accusé de réception en préfecture
078 21789174 20221124 2022-11-14-04-DE
Date de télétransmission : 24/11/2022
Date de réception préfecture : 24/11/2022

Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes décisions et à signer toute pièce administrative nécessaire à l'application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 24/11/2022
Rendu exécutoire le : 24/11/2022

Le Secrétaire de séance

Elisabeth BERNIER-MORELLI



Buc, le 22 novembre 2022

Le Maire,
Stéphane GRASSET

« Signature électronique »

Morelli

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20221124-2022-11-14-04-DE
Date de télétransmission : 24/11/2022
Date de réception préfecture : 24/11/2022

Acte à classer

2022-11-14-04

1 En préparation **2** Pour signature **3** Prêt à transmettre **4** En attente retour Préfecture **5** > AR reçu < **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-24T17-59-17.00 (MI241352740)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20221124-2022-11-14-04-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Motion de soutien à la candidature de Terre et cité

Date de décision : 24/11/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Acte : 2022-11-14-04 Motion de soutien candidature Terre et Cite.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Demande de signature

Signé

Transmis

Accusé de réception

Date 24/11/22 à 17:01

Date 24/11/22 à 17:01

Date 24/11/22 à 17:59

Date 24/11/22 à 17:59

Date 24/11/22 à 18:05

Par **BORDIER Frederic**

Par **BORDIER Frederic**

Par **GRASSET Stéphane**

Par **GRASSET Stéphane**



De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 24 novembre 2022 18:06
À: dgs-fast; drh-fast; Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2022-11-14-04

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2022-11-14-04, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20221124-2022-11-14-04-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2022-11-14-04

Objet : Motion de soutien à la candidature de Terre et cité

Date de décision : 24/11/2022

Date de transmission : 24/11/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique / 5.2. Fonctionnement des assembles

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>